

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, mercredi 20 mai 1812.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 23 avril. Le rejet impolitique autant qu'injuste, donné par le ministère, de la pétition des catholiques irlandais, le 20 de ce mois, dans une des chambres du parlement, ne peut manquer d'avoir les résultats les plus malheureux. Long-temps avant la régence du prince de Galles, S. A. R. avoit secrètement assuré les chefs des catholiques qu'elle ne s'opposeroit point à leur émancipation, lorsque les circonstances lui permettroient de manifester ses sentimens. Comment se fait-il qu'aujourd'hui S. A. viole un engagement aussi librement contracté et soutenu pendant plusieurs années? C'est que se défiant de sa propre opinion, elle a cru devoir céder à celle de M. Perceval. Mais quel espoir favorable la nation peut-elle fonder sur son chef, lorsqu'il consent à se laisser gouverner par un ministre qui n'a que des vues étroites et fausses?

On a allégué pour prétexte du refus de l'émancipation demandée, que les pères du grand nombre des catholiques d'Irlande ayant été dépouillés de leurs propriétés, leurs descendans pourroient abuser des fonctions publiques, s'ils y étoient admis pour exercer des vengeances nuisibles à l'ordre public. Ce paradoxe est facilement réfuté par l'exemple des nations anciennes et modernes, chez lesquelles des révolutions ont amené des confiscations. Jamais on n'y a vu le ressentiment des descendans des proscrits devenir dange-reux; d'ailleurs, tous les fonctionnaires, chargés du maintien de l'ordre, ne sont-ils pas à la nomination de la couronne? Or, il est à présumer qu'elle ne donnera pas sa confiance à des gens suspects. De plus, si des catholiques étoient appelés à siéger dans le parlement, n'y seroient-ils pas toujours en minorité?

Que résultera-t-il de ce nouvel outrage, après six siècles de barbaries exercées contre l'Irlande par l'Angleterre? Un ministère pervers et inconsidéré peut-il se flatter qu'il maintiendra la paix entre les irlandais catholiques et les

protestans, quand il a tout fait pour les diviser? Peut-il espérer que ces hommes courageux ne se tiendront pas en mesure de résister à de nouvelles persécutions, à de nouveaux massacres? Compte-t-il sur l'union de l'Irlande avec la Grande-Bretagne? Mais ne sait-on pas qu'elle a été arrachée par la force! Voudroit-on dans cette union voir l'émission du vœu national? Cent soixante-dix membres sur trois cents furent seulement pour elle dans le parlement; encore pour avoir ce nombre, les ministres avoient-ils trouvé le moyen de faire vaquer quarante places qu'ils avoient remplies de leurs créatures. A-t-on oublié aussi que 700,000 Irlandais se sont prononcés, dans d'éloquentes pétitions, contre cet acte qui devoit asservir leur patrie, et qu'on n'a pu leur opposer que la pétition de 3,000 unionnaires. (*Journ. de Paris.*)

AUTRICHE.

Vienne, le 22 avril. Notre cours s'est bonifié aujourd'hui; il est à 141 sur Augsbourg. Le décompte est actuellement à 40 pour cent; il étoit, il y a huit jours, à 35 et même 60 dans les villes de provinces. Il ne se fait pas beaucoup d'affaires commerciales dans ce moment-ci.

Du 13. mai. Demain LL. MM. II. se mettront en route pour Dresde, LL. MM. II. de France y arriveront également à la même époque. Il est probable que S. M. y séjournera 14 jours.

Le général impérial et royal de cavalerie, prince de Schwarzenberg, ambassadeur en France, est arrivé hier ici, venant de Paris. (*Gaz. de Gratz.*)

HONGRIE.

Presbourg, 12 avril. Le prince impérial est venu dans cette ville le 18 de ce mois; il est reparti le même jour. La diète a tenu avant-hier sa 96.^e séance. Les archiducs Jean et Antoine sont dans ce moment à Gratz.

(*Journ. de l'Emp.*)

ÉVÈNEMENT.

Munster (département du Haut-Rhin), 15 avril.

La journée du 5 avril a été un jour de deuil pour Breitenbach. Tandis que les habitans de cet endroit qui est situé dans notre vallée, se trouvoient au service divin à Mulbach, le torrent de la Fecht, dont les eaux étoient enflées par les pluies continuelles, monta à une hauteur prodigieuse. Les habitans de Breitenbach devoient le passer pour retourner chez eux. Dans l'instant où une trentaine de personnes se trouvoient sur le pont, il s'écroula avec un terrible fracas. Treize personnes, parmi lesquelles trois femmes, ont été englouties, et la rapidité du torrent a rendu tout secours impossible. La plupart des malheureuses victimes de cet événement désastreux, sont des pères de famille pauvres qui laissent leurs femmes et leurs enfans dans le plus grand dénûment. (*Journ. de Paris.*)

PHÉNOMÈNE.

Extrait d'une lettre de M. de Puymaurin, membre du Corps-Législatif et de la Légion d'honneur, à M. le sénateur Chaplal comte de Chanteloup, membre de l'Institut impérial.

Le 10 avril 1812, à huit heures six minutes, à Toulouse, l'air étant calme, la nuit très-obscur, l'atmosphère fut tout d'un coup éclairée par une lumière blanchâtre qui dura environ quinze secondes, et à la clarté de laquelle on pouvoit lire, mais qui disparut, quoique par degrés, assez rapidement. Deux minutes et demie après, une détonation considérable se fit entendre; elle ressembloit à l'explosion d'une mine, et la commotion qui en fut la suite, parut si forte, que plusieurs personnes eurent senti un tremblement de terre: à Gaillac et à Alby, on crut que le magasin à poudre de Toulouse avoit sauté quelques minutes après cette explosion, le ciel s'éclaircit; et on put distinguer les étoiles.

Graz, 15 avril. LL. AA. Il. les archiducs Jean et Antoine sont arrivés ici cette après midi inopinément, et ont causé à tous les habitans de cette ville la plus agréable surprise. LL. AA. ont visité le musée Johanneum que son illustre fondateur a enrichi d'une grande quantité d'ouvrages classiques les plus rares en fait d'histoire, de nouveaux modèles, des instrumens de mathématiques, et de nouveaux objets pour les collections de zoologie et autres parties de l'histoire naturelle. (Journ. de Paris.)

CONFÉDÉRATION DU RHIN.

Francfort, 30 avril. Nous avons vu passer ici un corps nombreux d'infanterie polonaise. Tout le monde a admiré sa belle tenue.

Le lieutenant-colonel suédois baron de Wrede est arrivé ici venant de Stockholm. (Journ. de l'Emp.)

ALLEMAGNE.

Bords du Mein, 1. er mai. Les prix du blé qui s'étoient prodigieusement élevés à Francfort, pendant le mois de mars dernier, sont tombés à quelque chose près dans la même proportion. Il y en a en ce moment encore de fortes provisions en vente.

Les tabacs sont abondans dans nos contrées. Les communes situées le long de la Bergstrass, sont particulièrement approvisionnées de cette feuille, et on en trouve assez difficilement le débouché.

Les fourrages ont augmenté de prix, ce renchérissement en a produit un dans la taxe pour les chevaux de poste, dans quelques états de la confédération du Rhin.

(Journ. de Paris.)

WURTEMBERG.

-- Le professeur Lampadius vient de faire une expérience neuve et du plus grand intérêt. Il est venu à bout d'extraire du sucre des pommes-de-terre. Il offre de communiquer sa découverte, et les procédés de son expérience, à tous ceux qui en voudront prendre connoissance. Plusieurs médecins et des chimistes fort habiles, se sont rendus à cette invitation, et sont allés à Freiberg où la chose leur a été constatée, et ils en sont revenus avec la certitude que la méthode étoit excellente et très-facile. Le sirop fabriqué par M. Lampadius de la substance des pommes-de-terre, a un goût parfait et peut servir pour

On apprit à Toulouse, deux jours après, qu'il étoit tombé des aërolithes à six lieues de Toulouse dans la commune de Burgau, département de la Haute-Garonne, et dans celle de Savenès, département de Tarn-et-Garonne. D'après le rapport de M. Filhol, médecin distingué de Grenade, près de Burgau, et celui du curé de Savenès, il paroît qu'on vit dans ces lieux une grande clarté, permanente, blanchâtre comme celle d'une fusée. Elle dura quatre ou cinq minutes; à la fin, on entendit trois détonations semblables à des décharges d'artillerie; à cette détonation succéda une sorte d'explosions comme un feu roulant de coups de fusil; elle dura quelques minutes, diminua peu-à-peu, et fut suivie d'un bruit confus venant du nord-ouest.

Quelque tems après, on entendit, dans l'air des sifflemens de corps traversant l'atmosphère, comme des pierres lancées avec des frondes. La détonation et le roulement avoient eu lieu du sud-ouest au nord-est.

toutes les liqueurs, pour le punch, le café, le thé, etc. Il a de plus le grand avantage d'être à meilleur compte que toute autre espèce de sirop. (Moniteur.)

SILESE.

Breslau, 16 avril. Hier, S. A. le prince de Hesse-Hombourg, major-général et brigadier, est arrivé ici. (Journ. de l'Emp.)

PRUSSE.

Berlin, 22 avril. Le roi est venu ici le 8 de Potsdam; S. M. s'est rendue vers midi à Charlottenbourg, où il y a eu un dîner splendide pour les généraux français.

Le 11, le nouveau corps de gendarmerie prussienne, tant à pied qu'à cheval, a été habillé. Chaque régiment a fourni un certain nombre d'individus d'élite pour la formation de ce corps, dont les fonctions seront les mêmes que celles de la gendarmerie française.

Le duc Eugène de Wurtemberg est arrivé à Breslau.

SUISSE.

Zurich, 15 avril. Tous les cantons suisses, à l'exception de celui d'Underwald, ont maintenant ratifié la capitulation militaire conclue à Berne entre la France et la Suisse.

On apprend que S. M. le roi de Wurtemberg n'a point approuvé le traité conclu par son ministre avec les commissaires suisses, relatif à la suppression respective du droit de détraction. On a lieu de croire cependant que les difficultés seront bientôt levées.

Les grands conseils de plusieurs cantons ont déjà nommé leurs députés à la diète prochaine de la Suisse.

(Gaz. de France.)

INTERIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS

Rouen, 2 mai. Pendant l'orage de jeudi dernier, le tonnerre est tombé sur une maison donnant sur le quai de Paris. Par le plus heureux des hasards, il n'y a causé aucun accident grave; mais le fluide électrique a laissé des traces très-remarquables de son passage; il est seulement impossible de connoître la direction qu'il a suivie, les parties les plus opposées du bâtiment ayant été frappées ou traversées par la foudre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Le curé de Savenès me mande tenir tous ces détails de personnes véridiques qui étoient au milieu de toutes ces pierres sans en avoir eu aucune élaboussure.

Ces pierres paroissent venir du côté où la déflagration, la détonation et le feu roulant avoient eu lieu.

Plusieurs de ces aërolithes tombèrent à Pechmeja; une passa dans la métairie du côté du boisau sud-est; d'autres se dirigèrent du côté du ruisseau, dans la direction du sud-ouest au nord-est.

Une autre tomba quelques minutes après sur le bord de la vigne, près de quelques paysans qui furent se cacher.

Une autre pierre tomba sur la métairie, cassa les tuiles du toit, et arriva jusqu'à la latte qui les supportoit; elle y fit une forte dépression: on l'y trouva le lendemain. Il en tomba deux près Pechmejas à Peret, après le roulement, il en tomba une sur l'Aire, que le métayer ramassa le lendemain; une autre du côté du Gourdas; plusieurs du côté du Seucourien, se dirigeant toujours de Nord-

On doit au plus heureux des hasards de n'avoir aucun accident grave à déplorer; et cette observation sera vivement sentie lorsqu'on saura que M^{me} Bomare, épouse du propriétaire de la maison, étoit avec ses deux demoiselles dans une pièce très-voisine de celle où la foudre a brisé un carreau et frappé la glace, et que son fils, élève en chirurgie, étudioit dans un cabinet, à côté duquel le fluide électrique a aussi fait quelques dégâts. Ce jeune homme n'a éprouvé d'autre effet qu'un violent mal de tête, par la forte odeur de soufre qui s'est répandue dans toute la maison, et qui a régné encore long-temps après le passage de la foudre.

Le principal corps de cette maison est un pavillon isolé d'une construction très-forte et très-ancienne, ayant fait partie du palais du duc de Normandie. Il est surmonté d'un belvédère ou lanterne ouverte, doublé en plomb.

(Journal de Paris.)

Paris, 9 mai. L'EMPEREUR est parti aujourd'hui pour aller faire l'inspection de la Grande-Armée réunie sur la Vistule.

S. M. l'Impératrice accompagnera S. M. jusqu'à Dresde, où elle espère jouir du bonheur de voir son auguste famille. Elle s'en va de retour au plus tard en juillet.

S. M. le roi de Rome passera l'été à Meudon où il est établi depuis un mois. Le travail de la dentition est entièrement terminé pour les dents du premier âge, et le roi jouit de la santé la plus parfaite. Il sera sevré à la fin du mois.

(Moniteur.)

Paris, 3 mai. S. M. I. et R. a rendu un décret portant suppression du droit d'aubaine en France, à l'égard des sujets du grand-duc de Francfort. Le Moniteur, en publiant ce décret, le fait suivre d'une ordonnance du grand-duc de Francfort, par laquelle ce prince déclare que quant à ses anciennes possessions, et notamment au département de Francfort, le droit d'aubaine a été réciproquement abrogé et aboli à jamais par un traité conclu avec la couronne de France en l'an 1767, et par les lettres-patentes de S. M. Très-Chrétienne, du 8 octobre même année; que, quant à la principauté, aujourd'hui département d'Aschaffembourg, qui est la seule partie de l'ancien électorat de Mayence que le grand-duc ait conservée, le droit d'aubaine y a été, à l'époque de la réunion de la rive gauche du Rhin à la France, aboli, tant par feu l'électeur que par le grand-duc lui-même, et n'a, en con-

séquence de cette abrogation, plus été exercé depuis, en aucun cas, envers des sujets français y décédés; enfin, que ce droit envers l'Empire français, dans son étendue actuelle et ses sujets, n'a point lieu dans tout le grand-duché de Francfort, et qu'il y sera tout aussi peu exercé pour le futur, qu'il l'a été précédemment et jusqu'ici dans les départemens de Francfort et d'Aschaffembourg.

(Jour. de l'Emp.)

du 4. S. A. I. le prince de Lucques et de Piombino a été nommé grand-croix de l'Ordre impérial de la Réunion. M. M. le prince Corsini, sénateur; Giulio Mozzi, et le baron Strozzi, chambellans de S. A. I. la grande-duchesse, ont également été nommés grands-croix. Les commandeurs sont: MM. le comte Neri-Corsini, conseiller d'Etat; Fabroni, maître des requêtes; le comte Fossombroni, sénateur; Ranieri-Lorenzani; le comte Pucci, maire de Florence; le comte Spannocchi, chambellan de S. A. S. le comte D'Osmond, archevêque de Florence; le comte Sproni, recteur de l'Académie de Pise; le comte Venturi, sénateur. Les chevaliers du même Ordre, sont: MM. le baron Degli Alessandri, chambellan de S. A. I.; le baron Rinuccini, chambellan de S. A. I.; le comte de la Gherardesca, chambellan de S. A. I.; le baron Bartholommei, chambellan de S. A. I.; le baron Bichi, écuyer de S. A. I.; le baron Pezzi, écuyer de S. A. I.; le baron Baldelli, préfet du palais; Selvi, évêque de Grosseto; Buschi, maire de Pise; Santarelli; Raphaël Morgen célèbre graveur; De Gros Gaétan Armand.

(Journal de l'Empire.)

— Un juif portugais, nommé Pinedo, mort il y a quelque temps à Amsterdam, a fait un testament remarquable. Il a légué à chacune des églises chrétiennes d'Amsterdam et de la Haye, la somme de 10,000 florins; à chacune des maisons d'orphelins des deux villes, la même somme, et à chacun de ceux qui assisteront à son enterrement, 100 ducats de Hollande.

(Journ. de Paris.)

— Le propriétaire de l'édition des Campagnes de Napoléon-le Grand, un volume in-folio, en papiers vélin, orné de magnifiques gravures d'après les dessins originaux de Carle Vernet, continue cette intéressante entreprise. Le bureau, qui étoit ci-devant rue Mêlée, n° 38, est maintenant rue du Colombier, n° 4, faubourg Saint-Germain

(Journ. de Paris.)

ouest au sud-est; une autre tomba à las Praderes, près de Savenès; elle a été brisée par des enfans.

Les différens échantillons envoyés à Toulouse pèsent de six à huit onces; ils ne sont pas entiers et ont tous une partie de leur surface comme charbonneuse et noirâtre, leur intérieur a l'apparence d'un gris grossier, et ressemble aux pierres tombées à l'Aigle, mais paroissent contenir beaucoup plus de matières métalliques; leur pesanteur spécifique est de 3213. Il paroît que le nombre des aéroolithes étoit très-considérable; mais l'obscurité de la nuit, l'effroi des spectateurs, n'a pas permis de distinguer le lieu précis de leur chute, et la hauteur des récoltes a empêché une recherche plus exacte.

La distance la plus éloignée entre les différens lieux où sont tombés les aéroolithes, est de 4000 toises.

Le 10 avril, jour de la chute de ces aéroolithes.

Equinoxe ascendant.

Le 11, périgée.

Le 12, nouvelle lune.

Le préfet de la Haute-Garonne a invité trois membres de l'Académie des sciences de Toulouse à aller sur les lieux constater le fait; en examiner les différentes circon-

stances et en dresser leur rapport:

Toulouse, le 20 avr. 1812.

(Moniteur.)

A V I S.

On offre une place dans une bonne Calèche de poste montée sur ressorts pour aller à frais commun, soit à Milan, Lyon ou Paris, au choix du voyageur.

On partiroit au plus tard le 15.

S'adresser à Laybach à M. Gasselini avoué à la cour d'appel N. 221.

Et à Trieste à M. Besson receveur de la province.

A V I S.

Un petit troupeau de Merinos, race pure d'Espagne, sorti des bergeries célèbres de Mr. le comte sénateur Dandolo à Varese, vient d'arriver en Carniole, acquisition faite par Mr. le Baron Zois Charles de Laybach.

Puisse cette branche précieuse de l'industrie agricole se répandre dans nos pays on l'en obtiendrait inmanquablement les mêmes résultats qu'on en a obtenus dans le royaume d'Italie depuis seulement dix ans, époque de l'introduction des Merinos et établissement des bergeries à Varese par Monsieur le Comte Dandolo.

PROVINCES ILLYRIENNES.

Suite de l'arrêté sur l'organisation du service de Santé.

TITRE III.

Conseils de santé près les ports.

Art. 14. Les côtes d'Illyrie sont partagées, sous le rapport sanitaire, en trois arrondissemens.

Le 1er arrondissement comprend les côtes de l'Istrie et de la Croatie;

Le 2. arrondissement comprend les côtes de la Dalmatie.

Le 3. arrondissement comprend les côtes de l'Intendance de Raguse.

Art. 15. Il y aura pour chacun de ces arrondissemens un conseil de santé.

Ces conseils de Santé seront établis dans les villes de Trieste, Spalato et Raguse; ils seront composés de deux membres honoraires, d'un chancelier, et présidés par les Intendants ou subdélégués.

Art. 16. Les fonctions du conseil de santé sont de surveiller l'exécution des lois et réglemens sanitaires sur toute l'étendue des côtes maritimes; à cet effet ils font exécuter les mesures de précaution qui sont ordonnées par les réglemens sur la visite et le mode de réception des bâtimens qui se présentent à la côte; ils transmettent les avis qui leur arrivent sur les maladies contagieuses et les pays qui en sont infectés, et font exécuter les ordres qui leur sont transmis.

Il y aura en outre en Dalmatie un inspecteur de la santé et des caravanes, spécialement chargé de surveiller la frontière de terre de côté de la Bosnie.

Art. 17. Les conseils de santé de Spalato et de Raguse correspondent avec le conseil central et le conseil de santé de Trieste; celui-ci devra correspondre avec les conseils de santé de Venise, et des autres ports de la méditerranée.

Les chanceliers sont chargés de la correspondance.

Les conseils de santé de ces trois arrondissemens présenteront dans le plus court délai à l'Intendant-général, l'état des employés actuels de la santé, leur traitement, et les modifications dont cette organisation leur parait su-

eptible; ils présenteront également un rapport sur les lazarets, ceux qu'il convient de conserver et de supprimer.

Art. 18. Les chanceliers inspectent les hôpitaux civils, hospices, bagnes, prisons, lazarets et autres établissemens des ports, et font des rapports aux chefs de la Marine et au conseil de santé.

Art. 19. Les chanceliers correspondent avec les officiers de port, les maires et syndics et les médecins d'intendances pour tous les objets qui se rapportent à leur service.

TITRE IV.

Des lazarets.

Art. 20. L'administration de chaque lazaret est confiée à un directeur comptable et qui est responsable de tout le service de l'intérieur. En conséquence toutes les personnes employées dans le lazaret, lui sont subordonnées; il donne, ou il est censé donner tous les ordres.

Art. 21. Il inspecte la purge de marchandises et s'assure par lui-même de l'exacte observation du traitement prescrit par les réglemens pour les marchandises et pour les hommes en quarantaine.

Art. 22. Il a près de lui un premier gardien chargé de commander les hommes de service du lazaret et un concierge responsable de tout ce qui entre au lazaret et de tout ce qui en sorti.

Du premier gardien.

Le premier gardien fait, sous les ordres du directeur, la distribution du service entre les gardiens ordinaires et les porte-faix.

Dans les lazarets maritimes, il veille de plus au débarquement des marchandises et des hommes à la garde du bâtiment en quarantaine et de l'équipage, et rend compte chaque jour au directeur.

Art. 24. Il fait placer avec ordre et d'une manière distincte, les marchandises suspectes, et celles qui ne le sont pas; il empêche les communications dangereuses entre les personnes des différentes quarantaines, comme entre celles qui sont malades et celles qui sont en santé; il veille à l'exécution des réglemens sur la propreté, la purification et désinfection de l'air et des vêtemens des hommes en quarantaine.

En cas de maladie ou de mort dans l'intérieur du lazaret, il fait exécuter les mesures prescrites par les réglemens.

Actuellement une grande quantité d'autres bergeries, qui en sont issues, prospèrent par tout en Italie et augmentent la richesse des agriculteurs et de la nation.

Il suffit de dire ici en général qu'un seul bélier d'Espagne peut améliorer considérablement les premiers trente et même quarante agneaux nés de lui et des bœufs indigènes, et la laine de ceux-là gagne tout-de-suit beaucoup en poids et infiniment en finesse.

Il ne sauroit y avoir d'ailleurs de sol plus favorable à cette culture que celui de l'Illyrie, soit pour améliorer au plutôt notre menu bétail indigène, soit pour parvenir à y avoir quelque établissement complet de Mérinos.

Quant aux prix des Mérinos et aux conditions nous nous en rapportons à ce qu'on lit dans le N.º 1.º du du 1.ºr janvier 1812 et suivans.

A V I S.

Bail d'une grande Mairie avec des terres.

Cette Mairie se trouve à Weitsch sur la route pour aller d'ici à Trieste, et n'est éloignée qu'à une demi lieue de Laybach. Elle consiste dans une maison tout nouvelle-

ment bâtie avec neuf belles chambres très-claires, deux cuisines, deux garde-mangers, un grand magasin pour un négociant, quatre caves, quatre écuries pour cent chevaux, ou bœufs, un grenier pour mille boisseaux de blé au moins, trois jardins potager et fruitier, avec 350 arbres qui portent du fruit, des champs pour semer 30 boisseaux, et des prés pour recueillir près de quinze cent quintaux d'excellent foin et de regain.

La situation très-avantageuse de cette métairie est préférentiellement propre à une auberge, et offre en outre de grandes spéculations en vin et en grains.

On donnera à ferme, pour six ou pour dix années, toutes les pièces ci-dessus désignées, avec la moisson des grans et du foin de l'année courante, jusqu'à l'époque du 15 du mois de juin 1812, et s'il se trouvoit un amateur pour les acheter, on s'y resoudroit également, et on lui ferait des conditions très-raisonnables à l'égard du paiement.

S'adresser à Mr. Joseph Hudobinig, Percepteur à Laybach N.º 48 proche l'église de St. Florian, pour avoir les renseignements nécessaires.